



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume,
M. LAMBERT Loïc,
M. LEPRINCE Augustin,
M^{me} REBILLARD Sophie,
M^{me} RONCIN Magali,
M^{me} SAUNIER Fabienne,
M^{me} TERRIEN Jacqueline,

Absentes excusées : M^{me} FAVIER Marie, M^{me} SAULEAU Sophie, M^{me} TOUCHET Laurence,

Absente :

Présents : 10 **Votants** : 10

Elue secrétaire : M^{me} SAUNIER Fabienne,

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2025

- Il est adopté sans observation, à l'unanimité.
-

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2025-28 : Décision modificative n°2 au budget général 2025.....	3
2025-29 : Redevance du Domaine Public Communale (RODP), année 2025.....	3
2025-30 : Indemnité de gardiennage des églises, année 2025	4
2025-31 : Prise en charge financière d'un élève en classe UEE – année scolaire 2024-2025	4
2025-32 : Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental – diagnostic de l'église	4
2025-33 : Proposition d'adhésion au groupement de commandes « balayage mécanique de la voirie ».....	4-5
Décisions du maire.....	5
Informations et questions diverses	

La séance débute à 19h30

2025-28 Décision modificative n°2 au budget général 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		FPIC selon délib CC 23/09/2025 Prévu 1 246 € réel : 2 708 €	1 462,00 €	
		66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance		Emprunt basé sur livret A qui a baissé à 2 reprises	-2 000,00 €	
		73	732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		FPIC selon délib CC 23/09/2025 prévu 10 893 € réel 9 940 €		-953,00 €
		74	748374 - Dotation biodiversité et aménités rurales		Dotation Aménité Rurale (biodiversité)		3 000,00 €
REEL				SOMME REEL :	-538,00 €	2 047,00 €	
ORDRE	NR - Non renseigné	023	Virement à la section d'investissement			900,00 €	
ORDRE						900,00 €	0,00 €
					TOTAL	362,00 €	2 047,00 €

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTES
REEL	NR - Non renseigné	16	165 - Dépôts et cautionnements reçus		Rbst caution	400,00 €	
		21	2188 - Autres	440	Téléphones portable et fixe	500,00 €	
REEL					SOMME REEL :	900,00 €	
ORDRE	NR - Non renseigné	21	Virement de la section de fonctionnement				900,00 €
ORDRE						0,00 €	900,00 €
					TOTAL	900,00 €	900,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ la décision modificative n°2 au budget principal de l'année 2025

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-29 ENEDIS, Redevance du Domaine Public Communale, année 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux articles L2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour l'année 2025, le montant de cette redevance s'élève à 241.00 € pour la commune d'Hambers.

Population	635 habitants
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret	1.5770
MONTANT DE LA RODP 2025	241.00 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte le montant de la Redevance pour l'Occupation du Domaine Public de 241.00€.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-30 Indemnité de gardiennage des églises.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelles sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2024 pour un montant de :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochés

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, il a été versé une indemnité de 410.00 € brut à M^{me} MAITRE Marie-Claire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de verser, au titre de l'indemnité 2025, la somme de 420.00€ brut à M^{me} MAITRE demeurant à Hambers, 5 place de l'Eglise.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-31 Prise en charge financière d'un élève en classe ULIS – année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé pour cette année scolaire en classe UEE à Laval à l'école Saint-Exupéry. La participation demandée par la ville de Laval s'élève à 386.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette participation.

2025-32 Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental : diagnostic de l'église.

Le Conseil Municipal,

Après avoir adopté le projet de diagnostic de l'église établi par l'Agence de Ponthaud A.D.M.H. pour un montant de **26 925.00 € HT**

DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour financer l'opération.

DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour financer l'opération.

- Les modalités de financement de ce dit projet seront donc les suivantes :
 - DRAC (40%) 10 770.00 €
 - Conseil Département (20%) 5 385.00 €
 - **Montant total des subventions 16 155.00 €**

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-33 Proposition d'adhésion au groupement de commandes « balayage mécanique de la voirie »

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour le balayage mécanique de la voirie de la commune d'Hambers.

Le conseil municipal,

VU l'article 2113-7 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

VU l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer des consultations pour la réalisation du balayage mécanique de la voirie,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de communes des Coëvrons de créer un groupement de commandes pour la réalisation du balayage mécanique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'intégrer le groupement de commandes entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes membres pour la réalisation du balayage mécanique de la voirie.

DIT que la CAO de la Communauté de communes des Coëvrons serait compétente pour attribuer le marché qui en découle si son intervention est nécessaire.

DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commandes et le marché qui en résulte.

Décision du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de la délibération de délégation afférente à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 04/06/2020.

N° DE LA DECISION	OBJET
2025-08	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (WD260) située au 24, rue des Bleuets.

Question et information diverse

- Aboiement de chiens : M. Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu en mairie deux courriers portant sur des aboiements de chiens dans le bourg de la commune. Un des deux problèmes a été résolu par les propriétaires des chiens. Pour le second, M. le Maire ira rencontrer la personne concernée pour voir avec elle les solutions qui pourraient être proposées afin de solutionner le problème.

Le secrétaire de séance,

M^{me} SAUNIER Fabienne

Le Maire

M. Bertrand CHESNAY



